

Chronique

Par Olivier Peyrot,
membre du comité de l'USPI Vaud*



Loi sur le CO₂: le bon sens l'a emporté

L'USPI Vaud salue les résultats de la votation populaire du 13 juin 2021 s'agissant du rejet de la loi sur le CO₂. L'USPI Vaud est favorable à l'assainissement énergétique des bâtiments. Ceux-ci émettent passablement de CO₂ et leur émission doit encore être réduite. Nous devons combattre le réchauffement climatique, mais avec des mesures efficaces. Or, les mesures prévues par cette loi, pour les bâtiments, n'étaient techniquement pas toujours possibles ou financièrement pas réalisables.

En effet, la limite d'émission de CO₂ prévue par cette loi signifiait pratiquement la fin du chauffage à mazout et à gaz au profit de systèmes de chauffage renouvelables, ce qui n'aurait pas toujours été - ou très difficilement - techniquement réalisable.

En outre, les moyens financiers mis à disposition des propriétaires restent clairement insuffisants. Le coût de l'assainissement énergétique de l'entier du parc locatif suisse peut être estimé entre 120 et 150 milliards de francs, alors que cette loi pré-

voyait des subventions pour un montant de l'ordre de 450 millions de francs par année, ce qui est clairement insuffisant.

Par ailleurs, les propriétaires et les agences immobilières n'ont pas attendu ce projet de loi pour entreprendre des mesures d'assainissement énergétique de nombreux bâtiments et réduire les émissions de CO₂. Des mesures d'assainissement adaptées aux caractéristiques des bâtiments ont pu être mises en place, telles que des rénovations, un chan-

gement d'installations de chauffage, d'équipements, un réglage plus fin et régulier des installations de chauffage, etc.

À l'heure du réchauffement climatique qui n'attend pas, nous tous, propriétaires, locataires et collectivités publiques, devons agir par des mesures techniquement faisables et financièrement réalisables.

www.uspi-vaud.ch

* Union suisse des professionnels de l'immobilier Vaud